



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 5 décembre 2022

Même pas envie de se moquer puisque c'est tellement petit !

Edito

S. Creachp.1

Orientations budgétaires 2023

S. Creachp.2

Evolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour le rentrée 2023

G. Urvoas.....p.3



EDITO de
Stéphane CREACH
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

Beaucoup de jeunes vivent une situation difficile. Il existe une amertume lorsque l'on observe des étudiants dans "des queues" de banques alimentaires. Qu'ils se « rassurent » leurs aînés aussi les croisent, avec une certaine gêne de leur "faire ça" !

Malgré ces situations, certains signaux nous font comprendre qu'une bataille vaut bien le coup !

Les femmes en Iran en sont la démonstration. Elles veulent réinventer la démocratie, qu'elles le fassent.

Même si la coexistence de deux exigences parfois contradictoires que sont -professionnalisme et spontanéité- il est parfois surprenant d'observer le décor d'un univers indifférencié qui donne un étrange sentiment de huit clos hors du Monde. Que ces instants sont bizarres puisqu'ils seraient considérés comme ordinaires d'être dans l'extravagance de certaines personnes, et de ce côté-là, la guerre des sexes n'existe plus. Alors l'histoire ne se répète pas, elle bégaye parfois. La prudence nous invite à éviter "les vents mauvais". La CGT a ainsi « un petit souci » avec un bordereau qui va se débattre au Conseil Régional au titre modeste de « Bretons du Monde ».

Mais il faut se rassurer, quelques « élites » de service du Conseil Régional ont décidé de « remotiver la diaspora » Bretonne au cas où Merlin l'enchanteur réapparaisse en forêt de Brocéliande. La CGT n'invente rien et tout cela est disponible sur le site du Conseil Régional !

Autant dire que l'argent public va servir à financer quelques « surprises parties » dont le rôle devrait avant tout revenir au milieu associatif. Il faut croire que dans ces temps troublés, le repli identitaire -souvent teinté de mensonges énormes- accroche plus que la cruelle réalité ! Oui le capital détruit la planète ainsi que les femmes et les hommes qui sont sur cette sphère. Rien ne l'arrêtera ! Sauf l'intelligence humaine collective.

Cela fait un bien fou que de relire la sage pensée de Nelson Mandela, qui reste à ce jour un prisonnier politique enfermé injustement et le plus lourdement pour sa perception politique presque inégalée. A Rivonia, il couche ses mots qui restent d'une cruelle réalité : « **J'ai adopté pour idéal une société démocratique et libre où tout le monde devrait vivre ensemble dans la paix et avec des chances égales. J'espère vivre pour le conquérir mais c'est aussi un idéal pour lequel je suis prêt, s'il le faut, à mourir** ».

Nelson Mandela restera en prison d'abord sur l'île de Robben Island, de juin 1964 à avril 1982, puis à Pollsmoor, jusqu'en décembre 1988, et enfin à la prison Victor Verster, jusqu'au 11 février 1990. Mais loin d'être oublié, fort de sa conviction que « l'homme se fait lui-même » et qu'il est « le maître de son destin » (selon les vers de William Ernest Henley qu'il aimait à répéter), il s'y forgerait, face au gouvernement sud-africain et aux yeux du monde entier, une autorité et un prestige qui allaient changer le cours de l'Histoire.

Avec Mandela arrivèrent à Robben Island six autres prisonniers condamnés à perpétuité, dont ses amis Walter Sisulu et Ahmed Kathrada, ainsi que Govan Mbeki. Ils y retrouvèrent une trentaine d'autres prisonniers politiques. Le gouvernement avait jugé bon de les rassembler « **pour éviter la diffusion du poison** ». Ce sera, dira Mandela, son erreur la plus grave, car les échanges entre les groupes rivaux – ANC, PAC, marxistes, Indiens, Métais – allaient leur permettre de s'entendre sur un front commun. Robben Island s'est transformée en laboratoire politique et en université.

Réinventons ces universités du bien commun. Attention à la situation du Monde, mais le Monde se forge au pas de votre porte. C'est en remplissant les cahiers de revendications que l'on ne délaisse pas le temps de l'action au service d'une cause juste.

Merci Monsieur Mandela.

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Alain LE CORRE
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€



Le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 est le second de la mandature d'un exécutif régional dont on mesure une certaine fragilité en l'absence de majorité. Le débat sur ces orientations budgétaires porte bien évidemment sur l'année à venir mais il s'inscrit aussi dans une perspective pluriannuelle qui est celle d'un mandat de plus de 6 ans.

C'est ainsi que le Président du Conseil régional s'inscrit dans un temps long mais peut-être pénible. Ce débat a ses spécificités : il est le premier acte des étapes budgétaires annuelles de la collectivité, avant le vote du budget primitif, les délibérations modificatives, puis la présentation des documents portant sur l'exécution du budget (Compte administratif, compte de gestion et rapport d'activité). Le débat sur les orientations budgétaires se différencie notamment du budget primitif en portant sur des orientations et non sur de la programmation budgétaire détaillée. Il n'est pas suivi d'un vote et doit essentiellement éclairer les élus quant aux perspectives ouvertes et la stratégie suivie, avant leur traduction opérationnelle dans les programmes budgétaires. Son principal objet est l'alignement de la stratégie financière et budgétaire pluriannuelle avec le projet politique de la collectivité et le contexte général de plus en plus fluctuant. Il nous précise que, je cite, « vouloir y lire une préfiguration du

budget primitif serait une erreur de lecture. Les orientations budgétaires sont donc essentiellement un exercice de cohérence et d'expression d'une vision stratégique. »

« Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires », tel est le propos du Président de Région.

Si nous comprenons bien, il s'agit avant tout d'un exercice de style, c'est en 2023 « que l'on va rentrer dans le dur ».

La CGT va voter l'avis du rapporteur général en charge du budget puisqu'il a intégré les remarques que notre délégation a fait.

Nous profitons de cette déclaration pour dépasser le seul aspect de l'avis général pour exprimer un certain ras-le-bol puisque, ce qu'il est urgent de faire dans ce siècle qui a du mal à s'affirmer mature, c'est un changement réel de priorité pour que le modèle fiscal à bout de souffle tombe dans les limbes de l'histoire.

Le courage ne se mesure pas à l'addition des intérêts personnels, le courage politique c'est de dépasser une certaine vision pour tenter un idéal de vie.

C'est certainement en guise de vœux de nouvelle année que nous serons très attentif aux propos du Président de Région qui peut, s'il le veut, don-

ner un coup de pied dans la fourmière.

Il l'avait fait au moment de la Breizh Cop pour un monde à vivre ?

Nous ne savons pas si la chance sourit aux audacieux, nous pensons par contre que le courage politique est toujours un moment de vérité.

Bien sûr que nous n'ignorons rien des différents débats qui se superposent ici, en Bretagne comme ailleurs.

Mais nous avons, pour la CGT, le devoir absolu de mettre chacun face à ses responsabilités.

Qu'il s'agisse du bilan de l'Etat ou des grands groupes du monde de l'entreprise, on nous rétorque, à longueur de temps, le manque d'argent.

C'est faux ! Non seulement c'est faux mais le pire c'est que les contingences de la mondialisation que les mêmes ont vanté dans leurs diners de courtoisie conduisent à un recul sans précédent.

Une fois encore, la CGT réclame, ici comme ailleurs, que les livres des comptes soient ouverts et transparents.

Pour peu qu'il existe la volonté politique de le faire, cette opération démasquera les profiteurs des crises que rien ne fera disparaître.



Evolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2023

Intervention de Gaëlle URVOAS



Comme souligné dans l'avis du CESER, la CGT s'inquiète du faible nombre d'ouverture pour cette nouvelle carte, particulièrement flagrant dans les filières porteuses liées aux transitions environnementales et numériques.

Ce sont aussi 4 projets d'ouvertures de formations qui n'ont pas été retenus pour le seul département d'Ille et Vilaine alors qu'ils se situaient dans des secteurs géographiques où les demandes sont importantes et l'offre publique insuffisante.

Les jeunes n'auraient-ils pas le droit d'avoir le choix d'une orientation vers un lycée professionnel menant à un métier qui les intéresse plutôt que de devoir se résigner à se diriger vers une formation locale qui ne leur plaît pas ou une seconde GT où ils vont se casser les dents ?

Cette carte ne répond pas aux attentes des centaines de jeunes de 3ème qui n'ont pas accès à la formation qu'ils voudraient.

La carte fait la part belle aux formations portées par le patronat des branches professionnelles pourtant, ce ne sont pas celles qui se remplissent le mieux. Il faudrait peut-être commencer par améliorer les conditions de travail de ces métiers.

Mais même quand la demande d'ouverture est portée par les branches, comme au lycée Fressinet et par les

enseignants et élèves, la demande d'ouverture a parfois été refusée, la CGT se fait ici l'écho de l'avis du CESER.

Force est de se demander si cette carte, présentée sans aucune information en complément sur la carte des centres d'apprentissage, ne dépendrait finalement que de la volonté d'orienter massivement les jeunes vers l'apprentissage aux dépens de la formation en lycée professionnel sous statut scolaire.

La récente réforme, diminuant les heures de formations académiques au profit de stages qui passent de 22 semaines à 33 semaines dans les entreprises, accentue encore cette inquiétude. Les chiffres sont têtus et montrent que la formation par apprentissage provoque 40% de décrochage et une faible réussite aux examens. Elle doit donc rester un choix des élèves et non une quasi-obligation par manque de moyens ou de répartitions des formations des lycées pro.

Que va-t-il rester de l'ambition de permettre aux jeunes de poursuivre leurs études après un bac pro si on leur enlève la possibilité d'avoir le niveau indispensable dans certaines matières par des cours académiques ?

Le Bilan de l'année dernière, avant même cette réforme, met en évidence la baisse drastique des accès

au BTS.

Pour la CGT, cette politique va anéantir les chances de pouvoir répondre dans tous les domaines, toutes les filières, aux besoins d'augmentation des qualifications.

Les jeunes qui commencent par leur premier pas de qualification doivent avoir la possibilité de poursuivre leurs études lors de leur cursus scolaire au fur et à mesure qu'ils acquièrent de l'assurance et savent mieux s'engager parce qu'ils ont trouvé leur voie, et au cours de leur carrière.

Force est de constater que durant leur carrière, les salariés qui sont embauchés sur un premier niveau de qualification y restent cantonnés tout au long, n'accédant que rarement à des formations qualifiantes dans le cadre de leur entreprise.

La Région met bien en place des formations qualifiantes pour les demandeurs d'emplois mais cela suppose de se retrouver au chômage.

La voie scolaire est donc encore pour longtemps un moyen efficace pour toutes et tous de pouvoir accéder à un parcours qualifiant.

La CGT souhaite, comme le CESER, que la carte évolue dans un sens prenant mieux en compte les besoins des jeunes et de leurs familles, ce qui mènera la société sur une voie de progrès social.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité régional CGT : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER



Les activités physiques et sportives en milieu professionnel

La qualité de vie au travail est un sujet d'actualité et dans ce cadre, la loi pour renforcer la prévention en santé au travail a été promulguée le 2 août 2021 et prévoit notamment que les services de prévention et de santé au travail auront pour rôle d'inciter à la pratique sportive. De manière à répondre à ce fort enjeu d'accompagnement, le Groupe VYV, en tant qu'entrepreneur du mieux-vivre, propose de nombreuses offres d'activités physiques et sportives (APS) pour les salariés.

Des bénéficiaires personnels et professionnels

83 % des salariés souhaitent pratiquer une activité physique et sportive dans leur journée de travail et même si 87 % des dirigeants ont déjà entendu parler des effets positifs de la pratique d'une activité physique, seulement 18 % déclarent mettre en place des actions ⁽¹⁾.

L'activité physique réduit le risque de tomber malade, mais améliore aussi la qualité de vie personnelle : réduit les douleurs et les troubles musculosquelettiques, permet une meilleure gestion du stress, diminue la sédentarité, facilite la conciliation des temps de vie, favorise le bien-être au travail... La pratique d'une activité sportive en milieu professionnel permet de recréer du lien et une dynamique au sein de l'entreprise.

Des solutions d'accompagnement pour encourager la pratique du sport en entreprise

Le ministère chargé des Sports s'est tourné vers l'AFNOR pour développer un référentiel de bonnes pratiques en matière d'APS en milieu professionnel. Le Groupe VYV s'est impliqué dans la rédaction de ce référentiel et propose également de nombreuses offres, car la pratique d'APS est un élément déterminant en matière de santé et de bien-être :

- séances régulières en présentiel avec Mon Stade ⁽²⁾ ;
- programmes d'e-santé comme Vivoptim ⁽³⁾ ;
- challenges connectés en partenariat avec Sport Heroes ;
- cours de sport en distanciel en partenariat avec la Fédération Française du Sport d'Entreprise...

Depuis la publication du décret, les prestations d'APS financées par les entreprises sont exonérées de taxes : cours collectifs ou des événements ou compétitions de nature sportive.

Dans le cadre de la qualité de vie au travail, le CSE et les organisations syndicales peuvent être des relais pour favoriser la mise en œuvre d'une activité au sein de l'entreprise, et également garantir un suivi des actions et des initiatives au service des salariés.

 Pour plus d'information, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



Décret n° 2021-680 du 28 mai 2021

Le décret relatif aux avantages liés à la pratique du sport en entreprise précise que les APS financées par les entreprises sont exonérées de taxes, dans une limite annuelle égale à 5 % de la valeur mensuelle du plafond de la Sécurité sociale multipliée par l'effectif de l'entreprise.

CONSULTEZ LE DÉCRET >



⁽¹⁾ Étude « Sport en entreprise » du ministère des Sports, MEDEF, Union Sport et Cycle et du CNOSF, parue en 2017.

⁽²⁾ Mon Stade, un centre d'expertise en santé, sport et performance, a été référencé comme « Maisons sport-santé » par les ministères des Sports, et des Solidarités et de la Santé.

⁽³⁾ Vivoptim, un programme santé personnalisé avec des professionnels de santé pour vous conseiller, vous guider et vous motiver au quotidien.